

Revue Interventions économiques

Papers in Political Economy

53 | 2015

La conciliation travail-famille : un paradoxe contemporain

Affectation des temps et temporalités dans les couples où l'homme est au foyer – une transgression circonscrite

Time Allocation and Temporalities in Couples Where the Man Is at Home — a Circumscribed Transgression

Myriam Chatot



Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2582

DOI: 10.4000/interventionseconomiques.2582

ISBN: 1710-7377 ISSN: 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Myriam Chatot, « Affectation des temps et temporalités dans les couples où l'homme est au foyer – une transgression circonscrite », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 53 | 2015, mis en ligne le 01 septembre 2015, consulté le 23 mai 2019. URL: http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2582; DOI: 10.4000/interventionseconomiques.2582

Ce document a été généré automatiquement le 23 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

1

Affectation des temps et temporalités dans les couples où l'homme est au foyer – une transgression circonscrite

Time Allocation and Temporalities in Couples Where the Man Is at Home - a Circumscribed Transgression

Myriam Chatot

- Les couples hétérosexuels avec enfants où le père est au foyer et la conjointe active occupée présentent une division du travail originale au regard des normes de genre. En effet, la norme du couple biactif s'est aujourd'hui imposée, et l'inactivité est plutôt « une affaire de femmes » (Maison, 2007 : 17). Ainsi, les pères principaux pourvoyeurs de soins au sein du couple sont une minorité en France. Par exemple, seuls 2 % des pères interrompent leur activité professionnelle pendant au moins un mois dans le cadre d'un congé parental, contre 28 % des mères (Govillot, 2013). Plus largement, dans le recensement de l'INSEE de 2009, un peu moins de 0,2 % des hommes se définissent comme « hommes ou femmes au foyer », contre 3,2 % de femmes¹.
- Selon l'enquête du laboratoire MATISSE sur la division familiale du travail en France (Barrère-Maurisson, 2001), les femmes inactives consacrent un peu moins de la moitié de leur temps aux activités parentales et ménagères, contre respectivement 29 % et 15 % pour les femmes et hommes actifs à temps complet. Les femmes inactives consacrent donc davantage de temps aux tâches domestiques² que les femmes actives à temps complets, qui elles-mêmes y consacrent plus de temps que les hommes actifs à temps complet. Qu'en est-il lorsque l'homme est au foyer? En effet, la prise en charge de ces tâches est théoriquement la prérogative d'un parent au foyer. Dans cet article, nous cherchons donc à comprendre comment s'articulent le fait d'être un homme (et donc, selon les féministes matérialistes, de disposer du privilège de ne pas prendre en charge les tâches domestiques³ (Delphy, 1997) et le fait d'être au foyer.

- Nous nous intéresserons plus particulièrement au rapport aux temps de ces pères, par rapport à celui d'autres parents inactifs. Selon Hélène Trellu (2010), dans les couples où le père est bénéficiaire de l'Allocation Parentale d'Education (APE)4, l'emploi du temps reste sexué : les femmes prennent le relais de leur conjoint lorsqu'elles ne sont pas au travail, en s'occupant des enfants et du foyer, même si la spécialisation des tâches tend à diminuer. A l'inverse, une part importante des femmes en congé parental (Brunet, Kertudo, 2010) et au foyer (Maison, 2007) cherchent à prendre en charge la majorité des tâches domestiques, soit parce qu'elles estiment que c'est leur « devoir », soit parce que même lorsqu'elles jugent que ce travail ne leur incombe pas intégralement, « dans la pratique, l'abandon de ce poste est inenvisageable » (Maison, 2007 : 206). On peut alors se demander quelle structuration du temps peut être observée lorsque la femme est active occupée et l'homme inactif: observe-t-on une inversion du genre⁵ (c'est-à-dire que l'homme inactif consacre majoritairement son temps au foyer et aux enfants) ou un maintien de la structure du temps des hommes actifs à temps complet (c'est-à-dire qu'il divise à égalité son temps entre les tâches domestiques et les activités personnelles, en dehors du temps physiologique (Barrère-Maurisson, 2001)? Plus largement, comment les conjoints articulent-ils temps professionnel⁶, familial et personnel⁷ quand l'homme est au foyer?
- Cet article vise à explorer les rapports aux différents temps des membres des couples où l'homme est au foyer, appréhendés par le biais d'un corpus d'entretiens auprès de 20 pères (voir l'encadré et le tableau). Tout d'abord, nous verrons que si les pères au foyer rencontrés dans le cadre de notre enquête ne sont pas impliqués dans un travail salarié, leur temps n'est pas libéré de préoccupations liées à l'emploi pour autant. Ensuite, nous montrerons que le fait d'être père au foyer ne va pas de pair avec la prise en charge exclusive des tâches domestiques. Enfin, nous nous intéresserons aux tensions au sein des couples concernant la définition de temps marqués comme personnels.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été menée auprès de 20 pères, contactés par le biais de connaissances communes et de plusieurs institutions liées à la petite enfance. Il s'agit d'hommes sans activité salariée pendant au moins six mois et vivant en couple avec une femme active occupée et un ou des enfant(s). Ils ont été interrogés seuls dans le cadre d'entretiens semi-directifs (d'une durée moyenne d'1 heure 30), le plus souvent au sein de leur domicile (12), plus rarement dans un lieu public ou par téléphone, entre février 2012 et février 2013. Lors de trois entretiens, la conjointe était présente pendant la totalité ou une partie du temps. Ces entretiens portaient sur les trajectoires biographiques des conjoints, de la répartition des tâches ménagères et parentales au sein du couple et des discours qu'ils tiennent sur cette dernière mais aussi du regard qu'autrui porte sur cette situation.

Nous avons choisi de constituer notre échantillon sur une définition « objective » de la paternité au foyer, basée sur l'absence d'activité salariée, plutôt que sur une définition « subjective » (autodéfinition). En effet, il nous semblait que la notion de « choix » (le fait d'avoir "choisi" de devenir père au foyer) occupait une place importante dans le fait de se définir comme père au foyer. Or, selon Dominique Maison (2007), devenir femme au foyer n'est donc pas forcément un « choix » : « les femmes au foyer sont, au moins pour partie, des personnes "empêchées d'emploi", ayant cédé sous le poids des contraintes professionnelles et des exigences familiales » (Maison, 2007 : 56). Cependant, cette définition a abouti à une certaine hétérogénéité de notre échantillon, hétérogénéité également rencontrée dans l'étude des « femmes au foyer » (Ibid.). Le choix de ce critère a été fait pour comparer la prise en charge des tâches domestiques par des pères qui ont « choisi » délibérément d'endosser le rôle de parent au foyer avec celle de pères qui l'ont davantage « subi ». De plus, il nous semblait que des pères pouvant être définis comme tels pourraient ne pas se reconnaitre dans le terme « père au foyer », qui est encore peu répandu dans les représentations.

Les caractéristiques biographiques de ces pères et de leurs conjointes sont détaillées dans le tableau suivant.

Nom	Profession	Rémuné- ration	Raison de l'arrêt	Enfants (âge en années)	Au foyer depuis (années)	Profil
Victor		ਰ : 2000 ♀ : 1600	Chômage	2 - 1 fille, 1 gançon (1)	1	Par défau
Antoine	♂ : médecin urgentiste ♀ : pharmacienne	♂:3500 ♀:8000	Démission	2 - 2 garçons (12, 15)	3	À plei temps
Dimitri	d : professeur d'université, consultant 9 : administratrice internationale à l'OCDE	ਰ : 1000 (en Moldavie) ♀ : 6000	Démission pour un suivi de conjointe	2 - 1 garçon (3) + 1 fille (29)	3,5	Par défau
Benoît	d : architecte stagiaire ♀: médecin des hôpitaux	d:3500 9:8500	Arrêt de ses études	3 - 3 garçons (7, 4, 1)	6	À plei temps
Ernest	ਰ : informaticien, sculpteur [®] ೪ : médecin	ਰ : 1800* ♀ : 8300	Démission, échec d'une auto-entreprise	3 – 1 fille (17), deux fils (13, 8)	8	À mi- temps
Gaétan	d : commercial chargé de la vente d'espaces publicitaires ♀: avocate en entreprise	ਂ: 4000 ♀: 6600	Démission pour un suivi de conjointe	1 – un garçon (1) + 1 à venir	1	À mi- temps
Hervé	or : directeur financier ♀ : directrice opérationnelle dans une banque	♂:6600 ♦:>6600	Démission pour un suivi de conjointe	2 – une fille (14) et un garçon (11)	3	À mi- temps
Ian	d : agent des impôts ♀ : maitre de conférences	ਭ : 1500 ♀ : 2500	Congé parental	1 - un garçon (1)	1	À plei temps
Jonathan	♂ : ébéniste (auto-entreprise)* ♀ : avocate en entreprise	ਰ:1500* ♀:6000	Démission pour un suivi de conjointe	3 – 3 filles (13, 12, 8)	3	À mi- temps
Killian	d : commercial, éducateur spécialisé* ♀ : gérante d'une boutique	ਰ : 1280* ♀ : 1700	Licenciement	2 - 2 filles (10 ; 5)	1;1,5	À mi- temps
Léo	ਰ : technicien à la radio ୧ : professeur des écoles	♂: SMIC ♀ 1800	Démission pour un suivi de conjointe	3 – 2 filles (7, 2), 1 garçon (9)	2 mois	Par défau
Matthias	d : jamais travaillé ♀ : professeur en lycée	d:300* ♦:2000	N'a jamais travaillé	2 - un garçon (6) et une fille (2)	7	À mi- temp
Noé	♂ : technicien d'atelier ♀ : conseillère à Pôle emploi	d: 2200, 500™ V: 1200	Chômage	1 – une fille (5)	5	À mi- temps
Olivier	d : recherche développement en laboratoire public 9 : consultante en hygiène sécurité environnement auprès des entreprises	ਰ : 2600 ೪ : 2600	Chômage	3 – 2 garçons (3), une fille (6 mois)	3,5	Par défau
Paul	d : fonctions commerciales et marketing en grande distribution, auto-entreprise 9 : représentante d'une grande entreprise	♂:5000* ♀:3300	Chômage après échec d'une auto-entreprise	3 - 2 filles (8, 4), 1 garçon (7)	3	À mi- temps
Raphaël	d : dépanneur à la télévision 9 : gestion de fortunes dans la banque	d: 2500 9: 5000	Démission	1 - 1 garçon (6)	6	À plei temps
Ugo	♂: technicien informatique ♀: contrôleuse de gestion	♂:2000 ♀:2500	Congé parental	2 - 2 gargons (5;1)	1,5	À plei temp
Samuel	 ♂: statisticien et webmaster d'une école d'ingénieurs, animateur* ♥: médecin généraliste 	♂:1000 ♀:2000	Chômage	1 - 1 garçon (10)	10	À plei temps
Tristan	a : libraire, graphiste indépendant 9 : infirmière	ਰ':800* ♀:2800	Métier indépendant	2- 2 garçons (3 ; 8 mois)	3,5	À mi- temps
William	d : petits boulots ♀ : professeur des écoles	◊: 2400	Chômage	2 - 1 garçon (17) et 1 fille (12)	17	À plei temps

Le temps professionnel : un temps laissé à la conjointe ?

Les couples où l'homme est au foyer se caractérisent par une mobilisation conjugale autour de la carrière de la conjointe⁸: le père se retire du marché du travail, de façon temporaire ou plus pérenne, en partie afin de permettre à la conjointe de s'investir pleinement dans sa carrière professionnelle. Cependant, l'arrêt de l'activité salariée par le père est rarement la conséquence d'un désir délibéré de rompre avec l'emploi. La marge de manœuvre des couples se situe alors dans la volonté que cette situation se perpétue ou non.

Devenir père au foyer : un choix qui s'impose de lui-même

- Les pères de notre échantillon présentent leur entrée dans la situation de père au foyer comme ayant fait l'objet d'un consensus entre les conjoints⁹, d'autant que selon les pères, peu de mères désireraient elles-mêmes être mères au foyer. Cet arrangement conjugal s'impose à eux en raison de leurs carrières respectives.
- De nombreux pères expriment leur malaise vis-à-vis de leur emploi précédent ou de l'emploi en général¹⁰: sensation d'en avoir « fait le tour », manque d'attrait pour la profession qu'ils exerçaient, voire sensation d'être inapte au travail salarié... De plus, leurs carrières sont souvent discontinues : 15 des pères étaient sans emploi au moment de l'arrivée d'un de leurs enfants. A l'inverse, les carrières des conjointes sont plus stables, souvent prestigieuses et plus rémunératrices que celles des pères. Ainsi, comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE (Trellu, 2010; Boyer, Renouard, 2004), c'est

- l'asymétrie des carrières féminines et masculines et le meilleur salaire de la conjointe qui amènent les hommes à endosser le rôle de parent au foyer.
- Certains pères expriment également leur conviction qu'un enfant doit être gardé par un de ses parents, ou leur méfiance vis-à-vis d'autres modes de garde. Cependant, les raisons liées aux enfants sont moins souvent avancées par les pères, et toujours au second plan par rapport aux raisons financières ou liées aux carrières respectives des conjoints.
- Omme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE, « l'alibi du hasard » et la carrière professionnelle de la conjointe sont mis en avant par les pères au foyer pour expliquer l'entrée du père dans cette situation (Trellu, 2010). Le retrait du monde du travail des pères est présenté comme une occasion saisie par les pères pour « faire une pause » vis-àvis de l'emploi ou pour s'occuper de leur(s) enfant(s). Dans certains cas, cette charge des enfants est même imposée au père, faute de mode de garde alternatif.

Le temps libéré : au bénéfice de la conjointe... ou du père ?

- L'inactivité professionnelle des pères leur permet de libérer du temps, pour garder leurs enfants bien sûr, mais aussi pour leurs conjointes. En effet, le fait que le père soit au foyer permet selon eux aux conjointes un meilleur investissement professionnel, ne serait-ce qu'en leur épargnant les contraintes de la conciliation travail/famille, mais aussi en leur libérant l'esprit pendant leur journée de travail. Quelques pères soulignent également que depuis qu'ils sont au foyer, leur conjointe a davantage de temps pour exercer des activités personnelles.
- De plus, comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE (Boyer, 2004), la situation de père au foyer est souvent présentée comme un entre-deux emplois et le temps libéré des pères est presque toujours investi dans une reconversion professionnelle (Trellu, 2010). Ainsi, cinq pères ont suivi une formation, deux ont décidé de faire d'une activité de loisirs une profession future. Par exemple, Killian suit une formation pour devenir éducateur spécialisé. De même, Raphaël profite de sa disponibilité temporelle pour perfectionner sa pratique du qi gong, un sport dont il espère devenir professeur dans quelques années. Par ailleurs, deux pères sont devenus auto-entrepreneurs, pour pouvoir décider de leurs horaires. En cela, les pères au foyer semblent différer des mères au foyer, puisque seulement la moitié des mères au foyer interrogées dans l'enquête « Histoires de vie » répondent par l'affirmative à la question « aimeriez-vous, ou auriez-vous aimé avoir un emploi ? » (Maison, 2007). Par ailleurs, deux pères ont investi dans l'immobilier, afin de s'assurer un revenu qui ne soit pas lié à l'activité salariée.
- Le poids du travail dans l'identité masculine (Molinier, 2006) semble empêcher les hommes au foyer de présenter leur retrait du monde du travail comme définitif, contrairement aux femmes au foyer (Maison, 2007). Cependant, cette « parenthèse » parait les inciter à se tourner vers une forme d'activité rémunérée différente de l'emploi salarié à plein temps, au moins pour une partie d'entre eux.

Se retirer de la sphère professionnelle : le temps qui s'étend

Dans notre corpus, on peut observer trois types de pères au foyer, qui se distinguent par leur rapport à leur propre horizon temporel : les pères « par défaut » (4 pères), les pères « à mi-temps » (9) et les pères « à plein temps » (1).

Les pères « par défaut » sont des pères qui gardent leurs enfants « en attendant ». Ils décrivent cette situation comme étant subie et ne leur apportant aucune gratification personnelle. Ils tiennent un discours ambivalent vis-à-vis du retour à l'emploi : s'ils préféraient être dans l'emploi qu'au foyer, ils déclarent ne pas chercher activement un travail. En effet, ils sont pris par la nécessité de garder leurs enfants, mais aussi par leur difficulté de trouver un nouvel emploi : ces pères ne peuvent pas ou ne veulent pas retourner dans le même domaine d'activité que leur emploi précédent et n'ont entamé aucune activité ou formation pour se reconvertir.

Les pères « à mi-temps » quant à eux aménagent leur temps libéré du travail salarié pour se consacrer à des projets personnels, des travaux dans le logement 12 ou des formations. Ces pères sont certes au foyer « en attendant », mais ils n'expriment pas la même impatience de retourner dans l'emploi que les pères « par défaut ». Ils se présentent comme maitres de leur retour : « la reconversion, elle était volontairement lente. Parce que je peux pas me lancer dans une activité prenante et laisser les enfants [lorsque ma conjointe est en déplacement professionnel]... » (Hervé). Certains de ces pères exercent une activité rémunérée intermittente, activité choisie pour conserver une possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle. Dans quelques cas, c'est le processus inverse qui s'est produit, comme dans le cas de Tristan : « je suis au foyer non pas dédié au suivi et à l'entretien de la maison, mais dans le cadre de mon activité professionnelle, et le fait d'avoir un peu de disponibilité me permet de m'occuper de la maison et des enfants, mais je ne suis pas un père au foyer sans activité professionnelle. ».

Enfin, les pères « à plein temps » souhaitent rester au foyer aussi longtemps que possible. Leur horizon temporel n'est pas borné par un éventuel retour au travail : bien que certains expriment des projets de reconversion, cette future profession semble envisagée davantage comme une occupation que comme un projet à part entière. D'ailleurs, les pères laissent entendre que cette question n'est pas à l'ordre du jour. La paternité au foyer est parfois pensée comme bornée dans un premier temps, mais cette borne temporelle a été repoussée : « La première année, c'était pas si clair que ça, je m'arrêtais mais on ne savait pas trop ce que ça allait donner. On n'avait pas forcément décidé que j'allais rester père au foyer. Alors que là ça va faire trois ans et pour l'instant c'est un choix, qu'on reconduit un peu chaque année » (Antoine). Cependant, contrairement aux « mater familias » (Maison, 2007), c'est-à-dire des femmes inactives qui déclarent avoir « toujours voulu » être mères au foyer et qui présentent l'inactivité comme « en adéquation complète avec leur moi profond » (Brunet, Kertudo, 2010), ces pères ne présentent pas leur paternité au foyer comme le résultat d'un projet de longue date¹³.

Plaisir et horizon temporel semblent donc liés. Les pères qui s'ennuient ou souffrent de leur présence au foyer (les pères « par défaut ») envisagent leur présence au foyer comme une situation « en attendant », mais leur horizon temporel est borné par leur désir de retourner dans l'emploi. Les pères « à mi-temps » entretiennent un rapport plus ambivalent quant à leur avenir, souhaitant retourner dans l'emploi mais n'étant pas pressés de le faire. Pour ces deux types de pères, la situation de père au foyer est pensée comme une parenthèse vis-à-vis de l'emploi, qu'ils fermeront lorsque la garde des enfants sera externalisée, lorsque les travaux qu'ils mènent dans leur logement seront finis ou lorsqu'ils décideront de mettre en place leur projet de reconversion. L'horizon temporel des pères « à plein temps », qui apprécient le plus le fait d'être au foyer en soi (et non en raison des possibilités que leur disponibilité leur laisse), n'a pas de limite définie.

Le retrait du monde du monde du travail par les pères est le plus souvent la conséquence d'accidents biographiques qui ont conduit à ce que le père soit assigné à la conciliation travail/famille¹⁴. Comme dans le cas des pères au foyer étudiés par Laura Merla (2006), « l'attachement [de ces hommes] au travail professionnel en général ou à leur situation d'emploi en particulier s'est effiloché au fil du temps » (Merla, 2006: 75). Cependant, contrairement aux pères rencontrés par Laura Merla et Andrea Doucet (2007) (ou les femmes au foyer « hédonistes »¹⁵ (Maison, 2007), nous n'avons pas rencontré de pères qui avaient atteint un but professionnel ou financier. De même, les pères de notre enquête ont rarement mis en avant leur volonté que leurs enfants soient gardés par un de leur parent, ou leur désir de privilégier la qualité de vie à une plus grande aisance financière, alors que ces arguments semblent davantage mis en avant par les pères au foyer belges (Merla, 2006) ou bénéficiaires de l'APE (Trellu, 2010). Cette différence est peut-être liée aux choix réalisés lors de la constitution de l'échantillon, qui privilégie l'absence d'activité salariée à l'autodéfinition comme père au foyer, ce qui explique sans doute l'accent mis sur le travail dans leurs discours.

La prise en charge des tâches domestiques : un travail qui ne s'arrête jamais ou un mi-temps ?

Dans les couples hétérosexuels où la mère est au foyer, la division sexuée des tâches semble claire en théorie : la mère est assignée à la prise en charge des enfants et du foyer, le père est assigné à l'apport de ressources (Delphy, 1997). Et dans la pratique, la participation des conjoints de femmes au foyer ou en congé parental semble marginale, et circonscrite aux tâches « masculines » comme le jardinage et le bricolage (Maison, 2007; Brunet, Kertudo, 2010). Or, dans les couples où le père est au foyer, les rôles sont moins clairement définis.

Des arrangements variés entre les conjoints

- 20 Le temps du père est marqué de façon variée selon les couples: il peut être assigné en priorité à la garde des enfants (les tâches ménagères étant prise en charge de surcroit, s'il a le temps), à la garde des enfants et aux tâches ménagères, ou encore à une tâche autre. En effet, la répartition des tâches ménagères ne fait pas l'objet d'une assignation à l'un ou l'autre conjoint¹⁶, tout au plus certains pères font mention d'un « contrat » qu'ils auraient passé avec leur conjointe ou avec eux-mêmes: le fait d'être au foyer va de pair avec la volonté de « décharger » la conjointe des tâches ménagères.
- 21 Le fait que les tâches ménagères ne soient pas systématiquement attribuées au père peut s'expliquer par le fait qu'une part importante des couples reste attachée à une répartition égalitaire des tâches; soit parce que la situation de père au foyer est pensée comme temporaire ou affectée à une activité, soit parce que comme l'exprime Ian « c'est pas parce que je suis à la maison que je dois tout me taper ». Cependant, les conjoints ne sont pas forcément d'accord entre eux sur ce qui doit être du ressort du père. Tristan le résume ainsi : « c'est mon rôle de faire [les tâches ménagères], et la confrontation, c'est que... [Ma conjointe] trouve qu'il y a des choses qui devraient être faites, que je ne fais pas. Je suis père au foyer, c'est mon rôle, mais je le fais pas, donc elle râle! ».

Les circonstances qui amènent une personne à ne plus avoir d'activité salariée semblent marquer considérablement l'affectation du temps. Les parents en congé parental ont à cœur de consacrer ce temps libéré du travail en priorité à leurs enfants (Trellu, 2010), parfois au détriment d'activités personnelles qu'ils ne s'autorisent pas à pratiquer (Brunet, Kertudo, 2010); ce qui ne semble pas le cas des chômeurs (Letrait, 2002). Or, dans le cas des pères de notre enquête, une part importante d'entre eux ont arrêté de travailler du fait d'un licenciement ou d'un suivi de conjointe, plutôt que d'une volonté de s'occuper des enfants. Leur paternité au foyer serait donc davantage du côté de la « paternité » que du « foyer », dans la mesure où ils assurent la garde des enfants lorsque la conjointe n'est pas disponible, mais la gestion du foyer resterait au moins en partie du ressort de cette dernière.

L'état de la répartition

- Il est malaisé de rendre compte de la répartition des tâches ménagères entre les conjoints à partir d'un corpus d'entretiens réalisés pour la majorité d'entre eux auprès d'un seul conjoint, ce qui empêche de confronter les déclarations des conjoints. En effet, la personne interrogée tend à surévaluer sa prise en charge des tâches ménagères (Guisse, Régnier-Loilier, 2010). La répartition des tâches établie ci-dessous est donc à considérer avec prudence.
- D'une façon générale, les pères déclarent prendre en charge en totalité ou en partie les tâches « négociables » (cuisine, vaisselle, courses, ménage)¹⁷ et les tâches « masculines ». Les tâches « féminines » liées au linge sont davantage du ressort des conjointes. Les tâches parentales sont réparties entre les conjoints, de façon égalitaire ou davantage du ressort du père. Ainsi, comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE (Trellu, 2010), les pères au foyer assument les tâches parentales lorsque leur conjointe travaille et participent aux tâches ménagères « masculines » et « négociables », mais ils « ne sont pas prêts à tout faire sous prétexte qu'ils sont davantage présents à la maison » (Trellu, 2010 : 244).
- Ainsi, d'après les déclarations des pères, s'ils prennent en charge les tâches quotidiennes (repas, vaisselle) ou qu'ils effectuaient déjà avant d'être au foyer pendant la journée, les tâches sont souvent partagées le soir et le week-end. Ils justifient cette répartition par le fait qu'ils n'ont pas le temps de tout faire, ou que les conjointes « veulent aider » (« Gentiment, elle veut m'aider. Ça lui fait plaisir de participer », Hervé). Cependant, rares sont les pères qui déclarent avoir acquis de nouvelles compétences : les tâches qui étaient du ressort exclusif de la conjointe avant que le père ne se retire de l'emploi restent souvent de leur responsabilité. Ainsi, l'apprentissage et la prise en charge du repassage ne s'observe que chez les pères « à plein temps ». On peut l'interpréter comme la conséquence de l'horizon temporel de ces pères : ceux qui pensent rester longtemps au foyer feraient l'acquisition de nouvelles compétences pour réaliser les tâches qui s'y rattachent.

Une question de temps?

Comme le souligne Muriel Letrait (2002), il ne suffit pas de ne pas avoir d'activité salariée pour devenir homme ou femme au foyer (entendu ici comme une personne qui consacre la majorité de son temps aux tâches domestiques). En effet, si le temps des hommes et des

femmes chômeurs est davantage consacré aux tâches domestiques que celui des actifs en emploi, il est également affecté à la sociabilité et la recherche d'emploi. Dans le cas des pères au foyer, la question du temps intervient de façon récurrente dans leurs discours, selon deux modalités: le temps qu'ils consacrent au foyer et leur rapport subjectif au temps disponible.

Comme dans le cas des pères bénéficiaires de l'APE, plusieurs pères parlent de leur paternité au foyer comme un travail, car « le temps est très contraint par un ensemble d'obligations liées à la prise en charge d'un jeune enfant » (Trellu, 2010 : 218). Pour deux pères, elle est décrite comme un travail ininterrompu : « [être père au foyer] ça s'arrête jamais! Même en vacances, ça s'arrête pas! Pareil quand t'es malade! Tu peux pas t'arrêter! » (Raphaël), « [Les tâches ménagères,] c'est pendant la sieste, ou le soir, quand tout le monde dort. C'est 10 heures, 11 heures, minuit... des fois je fais des machines à laver à 1 heure du matin. Et puis ça repart le lendemain. Même le week-end, on n'a pas trop le temps de faire le ménage, on prend des heures par ci, par là. Le week-end, on fait plein de ménage, parce que la semaine on n'a pas trop le temps. » (Olivier).

Ce discours du temps comme étant contraint se rencontre notamment chez les pères ayant la garde d'enfants en bas-âge à plein temps, qui déclarent avoir des difficultés à concilier prise en charge des tâches ménagères et garde des enfants : « le ménage, au début je faisais ça pendant les siestes. Mais il y a le risque du bruit et puis la fatigue... J'ai tenu un mois, mais ça faisait du travail non-stop de 7 heures du matin à 8 heures du soir donc j'étais crevé... Je voulais tout prendre pour moi, histoire d'assurer socialement, de jouer le rôle d'homme à la maison et en fait ce n'était pas agréable pour moi, et j'avais l'impression d'avoir moins d'énergie pour m'occuper des enfants... J'ai laissé tomber. » (Ugo). En effet, ces pères déclarent souvent ne pas pouvoir entreprendre quoi que ce soit pendant la journée : lorsque les enfants sont réveillés, « il faut qu'on soit tout le temps derrière [eux]. On peut rien faire. » (Olivier), et pendant les siestes « on ne peut pas tellement se planifier des tâches qui durent plus de 10 minutes, un quart d'heure » (Olivier), « les périodes de sieste, on est prisonnier, mais c'est une horreur! Elles bloquent l'après-midi ou le matin. » (Jonathan).

Certains de ces pères sont ainsi pris entre sensation d'être débordés et ennui. Jonathan explique ainsi: « être homme au foyer, c'était pas bien, c'était pas génial, c'était asservissant... pas du tout enrichissant... et chiant, quoi! À part qu'on est ravi d'être avec son enfant, mais on est prisonnier du rythme que l'enfant nous impose... [...] J'avais pas de boulot, j'étais vraiment d'une passivité, d'une inactivité autre que s'occuper de la maison, qui était caricaturale. On se retrouve à faire du repassage ou du ménage, ou... même pas des courses, puisqu'on peut même pas sortir... On s'emmerde, quoi, c'est pas marrant. ... [Et vers 16 heures et demi], j'allais chercher les deux autres à l'école, et toutes les mamans restaient à tchatcher, et moi je voulais pas rester, parce que qu'il fallait lancer le dîner, lancer les bains, faire un peu les devoirs, préparer l'appartement pour qu'il soit à peu près clean, et je comprenais pas comment elles faisaient partir à 5 heures ou 6 heures et demi! "Mais comment vous faites? Moi j'arrive pas, faut que je rentre, faut que j'avance, parce qu'avec l'inertie... sinon je me retrouve débordé et c'est absurde d'être débordé alors qu'on travaille pas!" ».

Pour les pères dont les enfants sont scolarisés ou à la crèche, la pression du temps est décrite comme moindre, ce qui leur permet de pratiquer des activités annexes dans la journée. Ainsi, certains pères « à mi-temps » hésitent à se reconnaître comme pères au foyer : « je suis souvent plongé dans autre chose que père au foyer, je suis père au foyer

mais je suis pas père au foyer » (Tristan). Plus largement, plusieurs pères décrivent la paternité au foyer comme un « mi-temps » : « père au foyer, pour moi, c'est un mi-temps. Ca me prend pas beaucoup plus en fait. » (Antoine). Ce père décrit ainsi ses journées comme une alternance de « temps pleins » et de « temps vides », avec des « heures de pointe » (ce sont ses mots) autour de l'heure des repas (7h-9h, 11h-14h, 16h-20h) où il se rend disponible pour ses fils et sa conjointe et prend en charge les tâches ménagères, et des périodes de temps libre (9h-11h, 14h-16h) où il « fai[t] des choses et d'autres qui ne sont pas liées à [s]a tâche ».

Par ailleurs, les pères sont confrontés à une question de rythme dans la prise en charge des tâches ménagères, qui n'est pas forcément synchronisé avec celui de leurs conjointes : « mon rythme à moi convient pas forcément à ma femme, du coup si c'est pas fait au moment où elle l'aurait voulu, elle va le faire, avant que moi je le fasse. Du coup la répartition est faussée, parce que des tâches que je devrais faire et que je ferais, parfois c'est pas moi qui les fait. Parce que l'instant convient pas. Soit elle voudrait que je le fasse au moment où ça lui convient mais moi je veux gérer mon rythme... et puis parfois je zappe complètement, du coup le linge reste mouillé, je l'étends que le soir... Du coup c'est des choses que je fais, à mon rythme, sauf quand elle me court-circuite. » (Ugo).

Ce problème de rythme peut également être mis en relation avec le fait que « le principe du père au foyer, c'est ça le souci, c'est que on a toujours un truc à faire mais on peut quasiment toujours reporter au lendemain » (Antoine). En effet, certaines tâches ménagères (comme le ménage ou le repassage) doivent être faites de temps en temps mais leur exécution n'est pas nécessaire au quotidien. Il faudrait donc intérioriser une « injonction à agir » (Dussuet, 1997) pour surmonter la tentation de les remettre au lendemain. Or, la plupart des conjointes semblent avoir intériorisé cette injonction et parfois ressentir un « sentiment d'urgence » face à la prise en charge des tâches ménagères, que le père ne ressent pas : « quand il y a de la vaisselle qui s'entasse dans l'évier, moi j'aime bien tout faire d'un coup, et ma compagne aime tout faire dès que ça arrive dans l'évier. Donc du coup elle en fait peut-être plus que moi. » (Olivier). Ainsi, bien que les pères aient virtuellement davantage de temps disponible que leurs conjointes pour prendre en charge les tâches ménagères, ce décalage de rythme explique en partie le fait que ces dernières en prennent une partie.

La question du temps occupe une grande place dans la répartition des tâches ménagères entre les conjoints. Certains pères déclarent manquer de temps, soit parce qu'ils se sentent débordés, soit parce qu'ils n'ont pas le bon rythme (c'est-à-dire celui de leur conjointe). Cela dit, pour de nombreux pères, la paternité au foyer s'apparente à un mitemps, l'absence de garde des enfants dans la journée leur laissant une grande latitude pour faire les choses « à leur rythme » et cumuler plusieurs activités.

Comme dans les cas des pères bénéficiaires de l'APE (Boyer, Renouard, 2004), l'entrée du père dans la situation de père au foyer va de pair avec une recomposition de la répartition des tâches ménagères: le père en fait plus qu'avant d'être inactif, sans pour autant en faire la totalité dans la majorité des couples. Le fait que la majorité des conjointes conserve la prise en charge de certaines tâches pourrait s'expliquer d'une part par une difficulté de ces dernières à se désinvestir de la sphère domestique, comme celles de pères bénéficiaires de l'APE (Trellu, 2010), et d'autre part par la résistance de certains pères à leur assignation dans les tâches ménagères.

Le temps personnel : se ménager du temps ou rattraper le temps ?

- Le marquage d'un temps comme personnel est un enjeu dans le cas des parents au foyer : être parent ne s'arrête jamais. Les moments de coprésence des deux conjoints au foyer sont alors ambigus : certains pères les revendiquent comme du temps personnel, alors que leurs conjointes souhaiteraient en faire un temps familial. De plus, si les pères parviennent à se ménager du temps pour des activités personnelles, les conjointes s'y autorisent rarement.
- Pendant les journées de semaine, le fait que la conjointe se consacre à son activité salariée et que le père se consacre soit au foyer soit à une activité rémunérée fait consensus. Ainsi, même lorsque le père fait passer des activités personnelles avant la prise en charge des tâches ménagères, la légitimité de ces activités n'est pas remise en cause par la conjointe (du moins selon le discours des pères).
- Le temps libre des conjointes est le plus souvent marqué comme du temps familial¹⁸. En effet, d'après les pères, elles essayent de compenser le temps qu'elles passent loin des enfants en se rendant disponible pour eux le soir et le week-end, et de prendre en charge les tâches ménagères qui n'ont pas été faites pendant la semaine¹⁹. Par exemple, lors d'un entretien conjoint, la conjointe de Tristan explique qu'elle a une journée libre par semaine et que « mon vendredi sur deux, j'ai pas envie de le passer à faire du ménage, c'est ma journée à moi ». Pourtant, selon Tristan « il y a cette ambiguïté, c'est une journée pas que pour toi parce qu'il y a les enfants qui sont là ». De plus, elle déclare ne pas pouvoir s'empêcher de prendre en charge les tâches ménagères, tout en reprochant à son conjoint d'avoir à le faire. Tristan lui rétorque que ce n'est pas parce qu'il n'en fait pas assez : « 10 fois par semaine, je fais le linge et toi le mercredi il faut que tu fasses au moins une machine... Il faut que tu le fasses ! Par rapport à ton <u>rôle</u>, que tu te mets dans la tête, une sorte d'exigence que tu as... Le poids de la société qui ferait que tu te sentes obligée de participer au nettoyage de la maison ! ».
- Le temps du père pendant ces périodes peut quant à lui être marqué soit comme du temps familial soit comme du temps personnel. Dimitri déclare ainsi : « Mais je suis pas un père au foyer à 100 %, puisque pendant le week-end je cesse de faire ça, c'est ma femme qui fait beaucoup ». Dans quelques couples, la conjointe reproche au père de ne pas se rendre plus disponible pour la famille le week-end, alors que le père estime que ce dernier constitue les « vacances » de sa charge de père au foyer : « le samedi c'est vraiment la logistique enfant. J'essaye d'en profiter pour faire des choses pour la maison. Ce qui déplait à mon épouse. Qui trouve que je devrais être plus présent avec les enfants et m'en occuper... là on est un peu en désaccord, je trouve que j'ai déjà assez donné la semaine, j'ai envie de m'occuper de moi ou de mon environnement... » (Jonathan). Réciproquement certains pères reprochent à leur conjointe de ne pas se rendre disponible mentalement le soir, afin de faire de ce moment de coprésence un moment familial : « le temps familial, c'est du temps où tu es en forme. Si c'est un temps où tu es fatigué, ou agacé, ou encore stressé du travail et où ça tourne encore dans ta tête, c'est pas du temps de présence. C'est un quart de temps et ça se passe mal en général. J'aimerais [que ma conjointe] fasse plus d'effort dans ce sens-là... » (Raphaël).

Le temps libre des conjoints est fortement marqué par leur appartenance sexuée: les femmes l'affectent principalement à la famille et au foyer, tandis que les hommes disposeraient de la possibilité de marquer leur temps comme ils le souhaitent (et l'affecteraient à des activités « masculines » comme la pratique d'un sport, du bricolage, du jardinage, ou tournées vers leur reconversion professionnelle), et sans que leurs conjointes ne semblent avoir de prise particulière sur cette affectation.

Conclusion

- Dans les discours des pères, la situation de père au foyer est souvent mise en parallèle avec un travail, pour en souligner les similitudes (temps consacré aux activités domestiques qui serait équivalent ou supérieur à celui d'une activité salariée, travail à mitemps ou à temps plein) ou les différences (puisque le fait d'être parent est un travail qui ne s'arrête jamais). Ainsi, le rapport au temps décrit par Hélène Trellu (2010) concernant les pères bénéficiaires de l'APE est similaire à celui des pères « à plein temps » et de certains pères « par défaut ». On peut y voir la conséquence d'un marquage de leur temps comme étant assigné au foyer et aux enfants. A l'inverse, en ce qui concerne les pères « à mi-temps », le « mi-temps » parental se cumule souvent avec un autre mi-temps, consacré à une reconversion ou des activités rémunérées, ou à des activités plus conformes à leur identité masculine (bricolage, sport, jardinage). Leurs conjointes quant à elles semblent consacrer leur temps disponible en priorité à la famille. Notons cependant que l'une des limites importantes de notre enquête est de n'avoir interrogé qu'une minorité des conjointes, si bien que la plupart des conclusions que nous exposons ici ont été établies uniquement à partir des déclarations des pères.
- Le cumul des activités des pères au foyer semble intimement lié au plaisir que les pères ressentent ou non à être au foyer: les pères qui apprécient l'adoption d'un rôle traditionnellement féminin se consacrent presque exclusivement aux tâches parentales et ménagères, tandis que les pères qui y voient moins d'attraits se ménagent du temps pour des activités qu'ils apprécient davantage, au détriment des tâches ménagères. Or, les femmes au foyer (Maison, 2007) et en congé parental (Brunet, Kertudo, 2010) semblent consacrer la majeure partie de leur temps (hors temps physiologique) aux tâches domestiques, sauf quand le ménage a les moyens financiers d'engager une « femme de ménage ». Les pères au foyer semblent pouvoir marquer leur temps plus librement. De plus, la majorité des pères rencontrés pensent leur disponibilité au foyer comme temporaire. Ils semblent maitres de leur temps, concernant ce à quoi ils choisissent de l'affecter ou le moment où ils retourneront dans l'emploi. Les quelques pères qui ne disposent pas de ce pouvoir paraissent ceux qui souffrent le plus de cette situation de parent au foyer : ils disent s'ennuyer en étant « parent à plein temps », mais ils paraissent ne pas parvenir à se ménager du temps libre.
- 42 Le cumul des activités que nous avons relevé interroge la notion même de « parent au foyer », souvent associée à une personne qui consacre la majorité de son temps au travail domestique et aux enfants. Pourtant, l'inactivité n'est pas incompatible avec la prise en charge d'autres activités, qu'elles soient de loisirs, tournées vers le foyer ou un retour au travail²⁰. Par exemple, les femmes au foyer « rentrantes » (qui tentent de revenir sur le marché du travail ou qui y sont déjà revenues) peuvent avoir un « travail non-déclaré occasionnel ou de faible ampleur, faire des allers-retours sur le marché du travail déclaré, [s'investir] dans des activités de bénévolat, la création artistique, les formations » (Dieu,

Delhaye, Cornet, 2011 : 268). Or, l'importance accordée au statut professionnel dans la société française contemporaine (Baudelot, Gollac, 2003) rend difficile pour un individu le fait de se consacrer exclusivement aux activités domestiques. Ainsi, la présence majoritaire des pères « à mi-temps » dans notre échantillon s'explique peut-être autant par le choix de prendre comme critère de sélection l'absence d'activité salariée que par le fait qu'il est difficile aujourd'hui de n'être « que » parent au foyer, sans être stigmatisé ou ressentir de la culpabilité²¹.

BIBLIOGRAPHIE

Baudelot, Christian et Michel Gollac (2003). *Travailler pour être heureux? - le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 351 pages

Bauer, Denis (2010). L'organisation des tâches domestiques et parentales dans le couple, dans Arnaud Régnier-Loilier (sous la direction de), Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles, Paris, Ined, pp. 219-240

Barrère-Maurrisson, Marie-Agnès (sous la direction de) (2001). Partage des temps et des tâches dans le ménage, Paris, La documentation française, 143 pages

Bessin, Marc et Corinne Gaudart (2009). Les temps sexués de l'activité : la temporalité au principe du genre ?, *Temporalités* [en ligne], n° 9

Boyer, Danielle et Sonia Renouard (2004). *Les hommes bénéficiaires de l'APE - quels arbitrages au sein des couples ?*, Paris, Dossiers d'études de la CNAF, n° 57, 51 pages

Boyer, Danielle (2004). Les pères bénéficiaires de l'APE : révélateurs de nouvelles pratiques paternelles ?, Recherches et prévisions, n° 76, pp. 53-62

Brunet, Florence et Pauline Kertudo (2010). Etude sociologique sur l'insertion professionnelle es femmes en conqé parental, Paris, Dossier d'études de la CNAF, n° 134, 106 pages

Delphy Christine (1997). L'ennemi principal - économie politique du patriarcat, Paris, Syllepse, 262 pages

Dieu, Anne-Marie, Christine Delhaye et Annie Cornet (2011). Comprendre les femmes au foyer, des intermittentes du travail?, Revue internationale de psychosociologie, vol. 17, n°43, pp. 261-281

Doucet, Andrea et Laura Merla (2007). Stay-at-home fathering – a strategy for balancing work and home in Canadian and Belgian families, *Community, Work and Family*, vol. 10, n° 4, pp. 455-473

Dussuet, Annie (1997). Logiques domestiques – essai sur la représentation du travail domestique chez les femmes actives en milieu populaire, Paris, L'Harmattan, 270 pages

Goffman, Erving (1973). La mise en scène de la vie quotidienne - la présentation de soi, Paris, Editions de minuit, 256 pages

Guichard-Claudic, Yvonne, Danièle Kergoat et Alain Vilbrod (sous la direction de) (2008). L'inversion du genre – quand les métiers masculins se conjuguent au féminine... et réciproquement, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 404 pages Guisse, Nelly et Arnaud Régnier-Loilier (2010), Mise en scène de la vie quotidienne. Dit-on la même chose en présence de son conjoint?, dans Arnaud Régnier-Loilier (sous la direction de), Portraits de famille - l'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles, Paris, Ined, pp. 195-218

Govillot, Stéphanie (2013). Après une naissance, un homme sur neuf réduit ou cesse temporairement son activité contre une femme sur deux, *Insee Première*, n° 1454, pp. 1-4

Letrait, Muriel (2002). L'utilisation par les chômeurs du temps libéré par l'absence d'emploi, *Economie et statistique*, n° 352-353, pp. 101-125

Maison, Dominique (2007). Femmes au foyer -expériences sociales, Paris, Dossier d'études de la CNAF, n° 92, 259 pages

Merla, Laura (2006). Appréhension et présentation de soi et transgression des normes de la division sexuelle du travail : le cas des pères « au foyer », Louvain, Université catholique de Louvain, 333 pages

Molinier, Pascale (2006). L'énigme de la femme active - égoïsme, sexe et compassion, Paris, Payot, 265 pages

Pfefferkorn, Roland (2011). Le partage inégal des "tâches ménagères", les cahiers de Framespa [en ligne], n° 7

Ricroch, Layla (2012). En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit, Paris, INSEE Références, 80 pages

Trellu, Hélène (2010). Expériences de pères en congé parental d'éducation : recomposition de la parentalité et du genre ?, Brest, université de Bretagne occidentale, 402 pages

Zarca, Bernard (1990). La division du travail domestique : poids du passé et tensions au sein du couple, *Economie et statistiques*, n° 228, pp. 29-40

NOTES

- 1. Sources: INSEE.
- 2. Nous entendons par « tâches domestiques » les tâches ménagères et parentales.
- 3. Privilège qui semble opérer en partie dans les pratiques, puisque les femmes consacrent plus de temps à aux tâches domestiques que les hommes, même si l'écart tend à se réduire (Ricroch, 2012).
- **4.** Lors de l'enquête d'Hélène Trellu (2007), l'APE était une allocation ouverte aux parents ayant de deux enfants au moins (dont un a moins de trois ans) qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle, sous condition d'activité antérieure.
- **5.** C'est-à-dire le fait pour un individu d'un sexe donné d'investir un rôle ou un métier traditionnellement associé à l'autre sexe (Guichard-Claudic, Kergoat, Vilbrod, 2008).
- 6. Nous entendons ici par « temps professionnel » le temps consacré à une activité rémunérée.
- 7. Nous avons choisi dans cet article de parler de « temps familial » pour désigner le temps consacré aux tâches ménagères (hors bricolage ou jardinage, qui s'inscrivent dans un rythme de prise en charge différent des autres tâches ménagères (Pfefferkorn, 2011) ou avec les enfants, par opposition avec le « temps personnel » qui est consacré à des activités pratiquées sans les autres membres de la famille.
- 8. Nous avons décidé de parler de « pères » et de « leurs conjointes » (plutôt que les « mères » par exemple). En effet, le terme « père » fait écho à celui de « père au foyer », catégorie qui constitue notre objet d'étude, tandis que leurs conjointes n'ont pas d'autre caractéristique commune que celle d'être en couple avec un homme au foyer. De plus, ces dernières n'ayant pas

été interrogées systématiquement, elles sont le plus souvent appréhendées par le biais des discours que les pères produisent sur elles.

- 9. C'est également le cas des pères bénéficiaires de l'APE (Trellu, 2010).
- 10. Ce qui ne semble pas le cas des pères bénéficiaires de l'APE (Boyer, Renouard, 2004).
- 11. Nous partons ici du principe que dans les représentations, l'assignation principale d'un parent « au foyer » est la prise en charge des enfants et des tâches domestiques. Aussi, nous estimons qu'un père qui partage son temps entre les obligations domestiques et une autre activité peut être considéré comme un père « à mi-temps » et un père qui affecte son temps majoritairement à ces obligations comme un père « à plein temps ».
- 12. Plusieurs pères de notre échantillon, tout comme ceux rencontrés par Laura Merla (2006) ou Hélène Trellu (2010), profitent ainsi de leur disponibilité temporelle pour faire des travaux d'aménagement du foyer. On peut ici faire un parallèle entre les pères au foyer et les femmes en congé parental. En effet, lorsque la souscription au congé met à mal l'équilibre financier du couple, « les femmes tiennent à s'acquitter de l'intégralité du travail lié à l'intendance du foyer. Le plus souvent, les bénéficiaires reprennent à leur charge les tâches auparavant assumées par leur conjoint. Dans certains cas, leur sentiment de culpabilité est si fort qu'elles s'assignent de nouvelles missions domestiques, dépassant largement le cadre de celles réalisées quand elles étaient actives [...] Leur investissement temporel dans la vie domestique devient alors exponentiel » (Brunet, Kertudo, 2010 : 27).
- **13.** Tout au plus ils déclarent avoir décidé de rester au foyer lorsque le couple a commencé à parler d'avoir des enfants
- 14. De même, la majorité des femmes au foyer (Maison, 2007) ou ayant souscrit un congé parental (Brunet, Kertudo, 2010) déclarent être devenues inactives en raison du poids des contraintes de conciliation travail/famille, davantage que pour réaliser un projet de longue date.
- **15.** Des femmes au foyer qui, après avoir obtenu un « emploi valorisant et rémunérateur exercé assez longtemps pour démontrer leurs compétences », ont » estimé que les conditions d'exercice de cet emploi, la disponibilité exigée pour "rester dans la course" étaient peu compatibles avec la vie de couple et la fondation d'une famille. » (Maison, 2007 : 77).
- **16.** Comme dans le cas des parents en congé parental (Trellu, 2010 ; Brunet, Kertudo, 2010) ou les femmes bénéficiaires d'un congé parental, les pères rencontrés dans notre enquête déclarent ne pas avoir discuté de la répartition des tâches ménagères avec leur conjointe.
- 17. La distinction entre tâches « féminines », « masculines » et « négociables » (c'est-à-dire réparties entre les conjoints ou prises en charge par les hommes ou par les femmes selon les couples) a été établie par Bernard Zarca (1990) et semble encore d'actualité aujourd'hui (Bauer, 2010).
- **18.** En effet, si les conjointes sont souvent encouragées par leur conjoint à prendre une activité personnelle, elles semblent éprouver des difficultés à passer leur temps libre à des activités nonfamiliales.
- 19. Comme dans le cas des conjointes des pères bénéficiaires de l'APE (Trellu, 2010).
- 20. Ces catégories ne sont d'ailleurs pas étanches.
- 21. Émotion qui semble souvent ressentie par les mères au foyer (Maison, 2007) ou en congé parental (Brunet, Kertudo, 2010), mais qui n'apparait que peu dans les discours des pères au foyer rencontrés, à part en ce qui concerne une prise en charge des tâches domestiques moindre que celle qu'ils estiment devoir endosser.

RÉSUMÉS

Les couples où l'homme est au foyer présentent une réponse originale aux contraintes de conciliation travail/famille, par rapport aux normes de genre. Dans cet article, à partir d'une enquête exploratoire auprès de « pères au foyer » menée en France, nous nous intéressons aux temporalités dans lesquelles sont inscrites ces hommes et leurs conjointes. Nous montrerons que contrairement à la majorité des femmes au foyer, le temps de ces pères n'est pas toujours affecté en priorité au foyer, puisque de nombreux pères de notre échantillon investissent leur temps dans des activités rémunérées ou personnelles. Ainsi, les pères disposeraient de la possibilité de marquer leur temps comme étant personnel ou familial (et ce même lorsqu'ils ne font pas autant de tâches ménagères qu'ils estiment devoir le faire), là où leurs conjointes semblent affecter leur temps libre (hors du travail salarié) au foyer et à la famille.

Couples with fathers-at-home change the rules of gender, by giving the responsibility of home and children to the man of the family. In this article, from an exploratory investigation about "fathers at home" in France, we will show what uses of time make these fathers and their spouses. Unlike the majority of housewives, the time of the fathers we met is not always allocated as a priority to the home: numerous fathers prefer to do some paid activities or leisure ones. So, fathers can choose if their time is a private one or a family one (even when they don't do as much housework as they think they should), when their spouses allocate their free time (when they're not at work) to home and family.

INDFX

Keywords: family time, father-at-home, housework, private time, work/family balance **Mots-clés**: conciliation travail/famille, père au foyer, tâches domestiques, temps familial, temps personnel

AUTEUR

MYRIAM CHATOT

Doctorante à l'EHESS, myriam.chatot@sfr.fr